



Doc. 12444

08 décembre 2010

Mettre fin aux stérilisations et castrations forcées

Proposition de résolution

déposée par Mme Liliane MAURY PASQUIER et d'autres membres de l'Assemblée

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

Les stérilisations et castrations forcées non réversibles constituent de graves violations des droits de l'homme et de la dignité humaine. Elles sont inacceptables dans les Etats membres du Conseil de l'Europe.

Dans le passé récent, trois groupes de personnes, en particulier, ont été victimes de ces pratiques: les femmes roms, les délinquants sexuels condamnés et les personnes transgenres.

A partir des années 1970, la stérilisation des femmes roms est devenue une pratique courante en Tchécoslovaquie sous le régime communiste. Bien que cette politique ait été officiellement abandonnée après la chute du régime, la stérilisation forcée de femmes roms (sans leur consentement éclairé) s'est poursuivie bien après l'an 2000, en République slovaque comme en République tchèque. Malgré les mesures prises par les gouvernements et les décisions judiciaires rendues (notamment en République tchèque) à la suite des recommandations des ONG, des groupes de victimes et des mécanismes de défense des droits de l'homme, les victimes de stérilisation forcée n'ont pas toutes reçu des excuses, et parmi elles très peu ont obtenu réparation. Il n'est d'ailleurs pas exclu que la pratique perdure encore aujourd'hui, dans des cas isolés.

Dans la plupart des Etats membres, tant pour des raisons éthiques que du fait de doutes sur son efficacité, la castration chirurgicale des délinquants sexuels n'a pas été pratiquée depuis plus de 40 ans. Malheureusement, dans plusieurs Etats membres, le débat sur l'intérêt de cette pratique dans le cadre d'une politique de prévention de la criminalité a récemment été réouvert. Selon le Comité pour la prévention de la torture du Conseil de l'Europe (CPT), au moins un état a recommencé à pratiquer la castration chirurgicale.

Il y a peu, le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, Thomas Hammarberg, a critiqué ouvertement le fait que de nombreux Etats membres imposent la stérilisation aux personnes transgenres comme condition préalable à la reconnaissance juridique du genre de leur choix. Le Commissaire qualifie ces stérilisations de «forcées».

L'Assemblée parlementaire recommande aux Etats membres de réviser leur législation interne afin de mettre un terme à la pratique des stérilisations et castrations forcées non réversibles et de garantir aux victimes une réparation appropriée – y compris, s'il y a lieu, une indemnisation.

Signé (voir au verso)



Signé¹:

MAURY PASQUIER Liliane, Suisse, SOC
BÉTEILLE Laurent, France, PPE/DC
COLEIRO PRECA Marie-Louise, Malte, SOC
ERR Lydie, Luxembourg, SOC
FARINA Renato, Italie, PPE/DC
FERIĆ-VAC Mirjana, Croatie, SOC
GORYACHEVA Svetlana, Fédération de Russie, SOC
HÄGG Carina, Suède, SOC
HANCOCK Mike, Royaume-Uni, ADLE
HERASYM'YUK Olha, Ukraine, PPE/DC
HUNKO Andrej, Allemagne, GUE
HUSS Jean, Luxembourg, SOC
KELEŞ Birgen, Turquie, SOC
KOÇ Haluk, Turquie, SOC
MARQUET Bernard, Monaco, ADLE
PLOTNIKOV Oleksiy, Ukraine, SOC
QUINTANILLA Carmen, Espagne, PPE/DC
RIBA FONT Maria Pilar, Andorre, SOC
RUPPRECHT Marlene, Allemagne, SOC
SANÍN Luz Elena, Espagne, PPE/DC
VERCAMER Stefaan, Belgique, PPE/DC
XUCLÀ Jordi, Espagne, ADLE

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
GUE: Groupe pour la gauche unitaire européenne
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
SOC: Groupe socialiste